

Département de l'Ain

Commune de Balan



**Délibération du conseil municipal
Séance du 28 mars 2023**

de Balan, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne GAMBA, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Marie-Claire LIORET, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir : Stéphane PONTHEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Y. AFFRE
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à P. MÉANT
Michel TROSSELY, conseiller municipal, pouvoir donné à P. BOUVIER
Noémie BIMOSZ, conseillère municipale, pouvoir donné à V. MAILLET
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à F. FERRETTI
Jessie MEAN, conseiller municipal, pouvoir donné à Pi. BOUVIER
Claudine CHALLAND, conseillère municipale donné à V. VILLARD

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, François FERRETTI a été nommé secrétaire de séance.

2023-03-06 : Vote du budget général de la Commune 2023.

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 7 mars 2023,

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif général 2023 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 280 538.17	1 811 970.30
Fonctionnement	1 521 221.58	1 521 221.58
Total	2 801 759.75	3 333 191.88

Le 28 mars 2023

Patrick MÉANT,
Le Maire

